



Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

MAIRIE DE PARIGNY

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de PARIGNY, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal « Georges Subrin », sous la présidence de Monsieur BRUYERE Dominique, Maire. La séance du 20 janvier 2026 n'a pu se tenir, faute de quorum atteint.

Présents : Mmes/Mrs BRUYERE Dominique, JOLY Patrick, BRESCANCIN Louis, DURAY Annie (arrivée à 18h37), BRUYERE Thibault, BERTOMIER Isabelle, MOTET Marie-Claude, CHAIZE Edouard

Absents excusés :

Mme FERNANDES-MARQUES Sandrine

M. BAUDIN Vincent a donné pouvoir à M. BRUYERE Dominique

Absents : M. BARBIER Jean-Paul, Mme RICARD Maria, Mme BASSET Sandrine

Secrétaire de séance : M. BRUYERE Thibault

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 décembre 2025
- Décisions prises par délégation
- Finances :
 - Demande de subvention pour voyage scolaire de l'école
 - SIEL : Demande de subvention Révolution pour la salle des fêtes
 - Budget alloué à l'école par enfant pour les fournitures scolaires
- Elections municipales 2026 : modalités de prêt de salles au(x) candidat(s) de la commune
- Informations générales :
 - Compte rendu des commissions communales
 - Compte rendu des commissions intercommunales
- Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2025 a été adressé aux élus par mail.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

VOTE		Pour : 8 (7 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 6
-------------	--	--	-----------------------	-------------------	--------------------

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

➤ Monsieur le Maire informe de modifications au niveau du personnel :

A l'école :

- l'agent ATSEM stagiaire à temps complet a été titularisé au 1er Janvier 2026 après avoir effectué sa formation d'intégration

Au service technique :

- un agent à temps complet dont le contrat est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2026.
- un agent à temps non complet dont le contrat est renouvelé jusqu'au 31 mars 2026.

Au secrétariat :

- accueil d'une stagiaire du parcours secrétaire de mairie, initié par le CDG 42, depuis le 5 janvier 2026 jusqu'au 3 avril 2026.
- Monsieur le Maire informe que le petit appartement est loué depuis le 1er Janvier 2026.
- Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé aux 8 riverains des 3 voies qui ont subi une modification d'adressage (impasse des Sapins, chemin des Mûriers et allée des Noyers) afin qu'ils retirent en mairie leur plaque de numérotation ainsi qu'un certificat d'adressage.
M. JOLY demande si la base d'adressage a été mise à jour et si le SIEL (pour la fibre) et Roannais Agglomération (pour la collecte des déchets ménagers) ont été prévenus de ces modifications.
Réponse lui est faite que les administrations concernées seront contactées pour la mise à jour.
- La commune a été chercher le barnum offert par la Région à Pouilly les Nonains le 15 janvier 2026.

Arrivée de Mme Annie DURAY à 18 h 37, le nombre de votants passe à 9.

URBANISME - RENONCIATION DE L'EXERCICE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500014	23/10/2025	SCI MAT'IMMO M. FEJARD Arthur	?	Notaire : Maître Virginie VIAL	290 route Bleue 42120 PARIGNY Parcelles AB 116 et 119	Non préemption le 23/12/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500015	10/12/2025	SCI ACTALOIRE M. PERRIN Guillaume	SAS HOLDING SAUTEL	Notaire : Maître Anne-Sophie DELOBRE	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelles AA 216 et 233	Non préemption le 12/12/2025

Type de déclaration	Numéro d'enregistrement	Date de réception	Nom du vendeur	Nom de l'acheteur	Signataire	Adresse	Décision et date
D.I.A.	DIA421662500016	10/12/2025	SCI ACTALOIRE M. PERRIN Guillaume	SAUTEL Pierre	Notaire : Maître Anne-Sophie DELOBRE	Rue de la Goutte Zinet 42120 PARIGNY Parcelles AA 217 et 234	Non préemption le 12/12/2025

FINANCES

► DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE POUR VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DELIBERATION N° 2026-001

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du mail reçu par le directeur de l'école de Parigny concernant l'organisation d'un voyage scolaire à la Bourboule du 11 au 13 mai 2026.

C'est un voyage scolaire pour tous les élèves du CP au CM2 soit 46 élèves.

Le coût total du projet s'élève à 9 500 €.

Le Sou des écoles participe au financement à hauteur de 4 000 € et la coopérative OCCE de l'école donne 500 €.

L'école sollicite donc la mairie pour les aider dans l'organisation de ce projet et pour limiter la participation des parents.

Après discussion, Monsieur le Maire propose une participation de la commune d'un montant de 2 000 € (participation des familles de 66 €/enfant).

VOTE	Pour : 9 (8 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 5
------	---------------------------------------	----------------	------------	-------------

► **SIEL - DEMANDE DE SUBVENTION RENOLUTION 2026 POUR LES TRAVAUX DE LA SALLE LE CHARDONNERET**
DELIBERATION N° 2026-002

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la neuvième année consécutive, les élus du SIEL-TE reconduisent en **2026** le dispositif incitatif d'investissement **Rénolution** pour la Rénovation Énergétique des Bâtiments Publics de la Loire (Appel à Projets).

Le SIEL nous informe que l'aide Rénolution 2026 est bien conditionnée au **démarrage des travaux en 2026**.

Il est proposé de déposer tout de même une demande de subvention au titre Rénolution pour 2026 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes Le Chardonneret.

VOTE		Pour : 9 (8 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 5
-------------	--	--	-----------------------	-------------------	--------------------

► **BUDGET ALLOUE A L'ECOLE PAR ENFANT POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES**
DELIBERATION N° 2026-003

- RAPPEL budget 2025 : 40 € X 77 enfants inscrits (sans TPS) au 1^{er} janvier 2025 soit un budget de 3 080 € pour les fournitures scolaires.

Pour 2026, le nombre d'enfants au 1^{er} janvier 2026 étant de **78** (84 avec TPS), il est proposé de conserver le montant par enfant à **40 €**.

M. Thibault BRUYERE demande depuis quand le montant a été fixé à 40 € par enfant.

M. le Maire lui répond que ce montant n'a pas été modifié depuis au moins 2 ans.

Le budget 2026 pour les fournitures scolaires s'élèvera à **3 120 € (78 X 40 €)**.

VOTE		Pour : 9 (8 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 5
-------------	--	--	-----------------------	-------------------	--------------------

► **ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : MODALITES DE PRET DE SALLES AUX CANDIDATS**
DELIBERATION N° 2026-004

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les communes n'ont pas l'obligation de mettre à disposition des candidats des salles pour leurs réunions publiques. Le prêt de salles publiques pour ce faire est cependant possible (article L. 2144-3 du CGCT), même à titre gratuit, sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales.

Il est nécessaire de veiller à une stricte égalité entre les listes en offrant à chacune les mêmes possibilités aux mêmes conditions, s'agissant notamment de la tarification applicable (gratuité ou accès payant), de la disponibilité et des conditions d'utilisation des salles, afin d'éviter toute discrimination.

Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition des candidats aux Municipales 2026 de la commune la salle des fêtes le Chardonneret à titre gratuit une fois du lundi au jeudi en soirée.

VOTE		Pour : 9 (8 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 5
-------------	--	--	-----------------------	-------------------	--------------------

INFORMATIONS GENERALES

- Edouard CHAIZE indique qu'il a reçu, suite à sa demande, un devis de l'entreprise Manuel VIEIRA Maçonnerie pour la réfection du pont de la Goutte Orinay pour un montant de 4 850 € HT.

M. Patrick JOLY demande alors pourquoi le devis de JPC Construction a été validé lors de la séance du 2 décembre 2025. Il lui a été répondu que ce devis n'a jamais été validé. Le procès-verbal pouvait porter à confusion mais aucune observation n'a été faite au moment de son approbation en début de séance.

Edouard CHAIZE attend un autre devis. Le devis le moins élevé sera validé.

- Louis BRESCANCIN indique avoir reçu un devis de MOTET PAYSAGES pour la taille des 15 arbres sur le côté gauche du chemin des Hauts d'Orinay pour un montant de 1 400 € HT soit 1 680 € TTC. Les travaux devront être réalisés en mars 2026.

Edouard CHAIZE propose de contacter la commune de Perreux pour leur emprunter gratuitement le broyeur de Roannais Agglomération.

VOTE		Pour : 9 (8 présents + 1 procuration)	Abstention : 0	Contre : 0	Absents : 5
------	--	---------------------------------------	----------------	------------	-------------

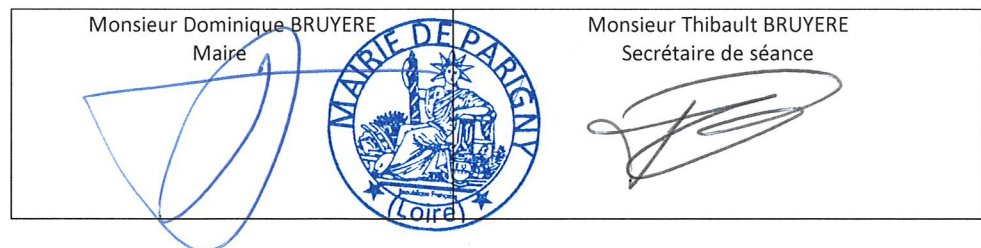
- Thibault BRUYERE informe que le site internet de la commune est à jour. Les bulletins sont à jour depuis 2020.
- Marie-Claude MOTET indique que le don du sang a eu lieu le 6 janvier 2026 sur la commune. 39 personnes se sont présentées et il y a eu seulement 32 dons. Il faudrait prévoir la prochaine collecte en juin 2027.
- Patrick JOLY rappelle l'arrêt du cuivre au 31 janvier 2026.
- Edouard CHAIZE voit avec l'entreprise DESSERTINE pour un nouveau devis pour le marquage au sol avant le conseil du 3 mars 2026.
2 000 € HT seront inscrits au budget primitif 2026 pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

► PROCHAINES REUNIONS :

- **Commission de contrôle de la liste électorale : Samedi 21 février 2026 à 10 h.**
- **CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 3 mars 2026 (sous réserve de points à mettre à l'ordre du jour).**

Séance levée à 19 h 31.



Soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 10 mars 2026.